

QVCT : élaborer son plan d'actions pour manager la santé au travail

Engager une démarche QVCT adaptée à son contexte

Code
516084

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
995 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

Responsables des ressources humaines – Responsables des relations sociales – Juristes en droit social – Toute personne en charge de la mise en place d'une démarche QVCT

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Cette formation est éligible au financement via le CPF dans le cadre du bloc 4 du titre Manager du développement des ressources humaines (RNCP 35604 - date d'échéance 19/05/26)

Double approche à la fois juridique et pratique en management de la santé au travail et droit social

Formation structurante et opérationnelle pour mettre en place une démarche QVCT

Pédagogie participative avec de nombreux retours d'expériences de démarches de management de la QVCT

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-

Objectifs pédagogiques

- Définir le cadre juridique et le champ couvert par la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) afin d'identifier les actions prioritaires à mettre en oeuvre
- Établir un plan d'action global en associant les salariés et les IRP
- Mettre en oeuvre son plan d'action pour manager la santé au travail

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Cerner le cadre juridique de la QVCT

- Textes applicables, dernières jurisprudences
- Droit à la déconnexion
- Quiz interactif : le cadre juridique de la QVCT

Identifier et délimiter le champ couvert par la QVCT

- Référentiels reconnus
- Distinction des autres dispositifs : égalité professionnelle, diversité, RPS...
- Valorisation du débat sur le contenu du travail
- Mur de Post-it : par équipes, discerner ce qui relève ou non du champ de la QVCT

Associer les IRP à la démarche QVCT

- Modalités possibles de cette association : accord de méthode ? charte ? COPIL pluridisciplinaire dédié ?
- Choix du dispositif pluridisciplinaire le plus adapté à son entreprise
- Développement d'une communication transparente et régulière

Élaborer un plan d'action QVCT participatif et centré sur la qualité du travail réel

- Identification des familles d'enjeux concernés : les 10 grands domaines retenus par l'ANI

même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Du diagnostic à la réalisation du plan d'actions : méthode et démarche pour
- la mise en place de la QVCT
- Identification des objectifs assignés à la démarche QVCT engagée par son établissement
- Identification des domaines prioritaires et mise en place des actions d'amélioration de la QVCT en fonction des priorités retenues
- Définition d'un « point zéro » et objectifs à atteindre
- Le plan d'action global : Prévention I, II et III
- Cas pratique : concevoir un diagnostic adapté à son entreprise
- Étude de cas : répertoire des actions en fonction du diagnostic réalisé, exemple de plan d'action QVCT

Manager son plan d'action QVCT

- Déploiement des actions QVCT auprès des managers : identifier les freins et les résistances pour engager la ligne managériale
- Comment associer les salariés à la démarche QVCT ?
- Lien avec le document unique de l'entreprise
- Structures de suivi de la démarche : CSE/CSSCT ? COPIL ?
- Jeux de rôle « Convaincre les décideurs » : convaincre le chef d'entreprise d'engager, en toute connaissance de cause, une démarche QVCT

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 5 Oct. 2026
- 14 Déc. 2026

A DISTANCE

- 5 Oct. 2026
- 14 Déc. 2026

